

Louis Michaud  
Public Work Dept.

# LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 29 AOUT 1920

G.-E. DION, Administrateur

## EVANGELINE

Le 15 août est une double fête au pays d'Évangéline; le peuple acadien, dans une même pensée religieuse et patriotique, célèbre, à cette date, l'Assomption de la Vierge et la renaissance merveilleuse de sa vie nationale. Les Acadiens et les Canadiens-français sont frères, et c'est un doux devoir de nous associer aux belles manifestations de ceux qui, plus que nous encore sont les descendants des premiers pionniers du Canada.

L'histoire du peuple acadien, comme la nôtre, est une belle épopée, mêlée de faits tragiques et d'événements heureux. Les épreuves des paisibles habitants du bassin de Grand-Pré ont été longues et terribles. Mais, Dieu merci! elles paraissent terminées depuis longtemps. Les enfants dispersés par le crime d'un officier barbare, dont le nom est aujourd'hui exécré dans l'histoire même de sa race, se sont retrouvés et réunis dans le riant paysage de leur patrie. Ils y vivent et s'y multiplient, plus forts que jamais, dans le renouveau de la paix et du bonheur.

Tout récemment, au pays ennoblé par l'histoire et embelli par la légende, une statue était élevée à la mémoire de l'héroïne qui incarne les grâces et les vertus de la race acadienne. Une manifestation remarquable marquait la cérémonie du dévoilement de ce monument populaire. De nobles représentants des deux nationalités les plus brillantes du monde civilisé y prononcèrent des discours de respect mutuel et d'entente cordiale. Comme naguère les peuples français et anglais fraternisaient devant l'image de sainte Jeanne d'Arc, de même leurs cousins du Canada, plus particulièrement ceux des provinces que baignent les eaux de l'Atlantique, mêlaient leurs voix émues pour chanter un cantique à une modeste héroïne d'un pays plus jeune.

Nous avons été particulièrement heureux de constater que la plupart des journaux anglais et français du Canada ont donné à cette fête sympathique l'écho fidèle qu'elle appelait. Ils se sont abstenus, chacun dans la mesure de leur tact, de gâcher l'impression produite par la cérémonie de Grand-Pré par des revendications acerbes ou des critiques outrées. Chacun a paru comprendre que chaque race a, dans l'histoire, ses bons et ses mauvais points, et que français et anglais ont des choses à se pardonner les uns aux autres, par une coopération future de plus en plus féconde pour l'humanité.

Ce préambule de bon augure aux fêtes acadiennes du 15 août méritait d'être noté. Ceci fait nous saluons avec fierté la famille acadienne, en ce jour de célébration nationale. Nous sommes heureux de constater que son union avec la province de Québec est plus accentuée que jamais. Bientôt, l'amour aidant, les vieux noms du Canada français seront dignement représentés dans les deux provinces de l'océan, et l'invasion bienvenue des Acadiens dans le coin est de la province de Québec redonnera la vigueur antique aux populations de la région du Madawaska.

C'est dans ces sentiments que nous souhaitons succès à nos frères d'Acadie, et que nous avons envoyé assister à leurs manifestations de foi nationale un représentant de notre journal, chargé d'apporter à la province de Québec quelques bouffées de fraîcheur du vent patriotique qui agite doucement les verges de la vallée de Grand-Pré.

### PROFESSEUR

Melle M. J. Beaulieu diplômée au Collège Dominion de Musique, donnera à domicile l'ouverture des classes, des leçons de Piano à Edmundston. 32-3 f. p.



MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA GUERRE

AVIS aux anciens membres de la Force expéditionnaire canadienne.

Un avis est donné, par le présent, à tous les anciens membres de la Force expéditionnaire canadienne ayant droit à l'indemnité de départ, de déposer leurs demandes d'indemnité de départ, au quartier général de district où ils résident, le 15 août 1920, au plus tard.

Le droit de grève est incontestable quand il s'exerce légitimement. Il s'agit donc de déterminer dans quelles conditions son usage sera légitime. Celles-ci sont au nombre de trois.

10.—Il faut tout d'abord que ni dans la manière où la grève sera déclarée, ni dans la manière où elle sera menée, la justice ne soit en rien violée. C'est dire qu'elle ne saurait être déclenchée sans avertissement préalable; que durant tout le temps de sa durée toute violence contre la personne et les biens du patron doit être absolument évitée; que la liberté de ceux qui désirent continuer de travailler sera respectée; enfin que l'ordre public ne sera pas troublé.

20.—Il faut ensuite que des raisons justes et graves militent en sa faveur.

A raisons justes: seuls des droits stricts peuvent être légitimement revendiqués par la force de la grève. Il ne saurait donc être question de se mettre en grève pour obtenir une augmentation de salaire à la

quelle on n'a pas rigoureusement droit; encore moins de se mettre en grève pour obtenir la concession d'une faveur quelconque; pas plus qu'il n'est permis de se mettre en grève uniquement sur un motif d'ordre venu on ne sait ni d'où ni de qui.

Raisons graves: proportionnées par conséquent aux ravages qui découlent fatalement de la grève; raisons aussi qui permettent d'essayer l'issue heureuse de la grève: ce qui n'est pas le cas d'ordinaire, les grèves se terminent fréquemment au détriment des ouvriers.

3.—Il faut enfin que tous les moyens de conciliation légitimes et pratiques aient été employés avant d'en venir à la déclaration de la grève.

Qui ne concluerait que de l'étude de ces trois conditions, il ne résulte: qu'en fait, bien peu de grèves sont légitimes: l'une ou l'autre de ces conditions leur faisant défaut. Est-ce à dire que, il faut pour cela, abandonner à son triste sort l'ouvrier sérieusement lésé dans ses droits. Non! Il vaut mieux prévenir la grève, en en supprimant les causes, que de la laisser se produire, pour avoir à l'apaiser ensuite. Pour cela le R. Père propose en certains cas spéciaux et non d'une manière générale, (l'Église n'étant ni étatique ni interventionniste à outrance) le recours à l'intervention tutélaire de l'État. Surtout le grand moyen de salut pour les ouvriers se trouve dans la création d'organisations professionnelles sagement constituées et sagement dirigées. Celles-ci avec leurs tribunaux de réclamation, d'arbitrage et de conciliation sont le moyen le plus simple et le plus effectif de supprimer parmi les ouvriers les causes ordinaires de mécontentement.

Mais au-dessus de tous les moyens d'ordre purement naturel, il reste ceux d'ordre surnaturel: former des ouvriers et des patrons catholiques; ou d'autres termes remettre Jésus-Christ à sa place, dans le cœur des ouvriers et des patrons: ce sera la vraie solution du problème du travail, la seule fondée sur la justice et la charité. ("L'Évangéline"). A.-N. ROY.

### Prevenir c'est guérir

Pour rendre l'industrie laitière payante, il y a bien des facteurs à considérer, et il est essentiel pour un cultivateur qui veut retirer des bénéfices réels de cette industrie de bien étudier chacun de ses facteurs.

Mais un point sur lequel je veux attirer l'attention de bien des cultivateurs, c'est l'importance d'avoir un troupeau en parfaite santé durant l'hiver. Si un cultivateur perd chaque année une vache, et s'il ne possède que des animaux maigres au printemps, il ne peut s'attendre de retirer du profit de son troupeau.

Pour maintenir un troupeau en parfaite santé, durant la saison d'hiver, il y a plusieurs choses à considérer, et je me permets d'en indiquer quelques-unes. Tous les cultivateurs devraient savoir qu'un animal est très sensible aux conditions de milieu où il vit. Si le milieu laisse à désirer, l'animal en sera plus ou moins affecté. Il est hors de doute que certaines maladies se déclarent parfois dans un troupeau, et qui échappent souvent aux observations des personnes mêmes les plus expérimentées; mais presque toujours ces maladies sont dues à la négligence et aux mauvais soins du cultivateur. Si l'on veut conserver son troupeau en parfait état il faut d'abord que l'étable soit tenue dans les meilleures conditions hygiéniques et avec la plus grande propreté. Une étable doit toujours être bien aérée, car l'air impur entraîne beaucoup de microbes, et il ne faut pas exposer les animaux aux courants d'air qui leur seraient plutôt funestes.

On laissera pénétrer la lumière à flots et on tiendra les chassis bien propres. La lumière et le soleil sont encore les deux meilleurs remèdes contre les maladies. La santé des animaux exige que toutes les parties de l'étable reçoivent quelques

rayons de soleil; pour cela les fenêtres doivent être aussi nombreuses que possible et ne pas craindre de les ouvrir souvent. De plus il faudra que l'étable soit désinfectée au moins chaque année et que les murs et les plafonds soient badigeonnés à la chaux. En visitant quelques étables il n'y a pas très longtemps, je me suis aperçu que certains cultivateurs encore laissent accumuler longtemps les déchets devant les animaux. Je crois que c'est une mauvaise habitude, car elle est une source de malpropreté et en outre ces déchets fermentent, moisissent et peuvent engendrer toutes sortes de maladies.

Une autre source de maladies c'est la mauvaise eau donnée aux animaux. L'eau devrait toujours être saine et servie à une température convenable. Jamais donner de l'eau glacée, parce que cette eau trouble le bon fonctionnement des organes de l'animal et abaisse la température.

Les auges où l'eau doit être servie doivent être tenus scrupuleusement propres. Combien de cultivateurs se négligent sous ce rapport; dans bien des étables on laisse jucher les poules au dessus des auges et on fournit aux animaux de l'eau remplie de saleté, l'excréments, etc. Alors les maladies surviennent dans le troupeau et causent de la mortalité.

Un autre facteur à considérer pour maintenir un troupeau en santé, c'est le choix des aliments. Pour l'hiver, l'ensilage et les racines sont les deux aliments par excellence pour un troupeau puisqu'ils remplacent, dirai-je l'herbe des prés.

Ces aliments facilitent aussi les mélanges avec des concentrés qui sont rendus plus assimilables. Il est établi, d'après un principe zootechnique que donner aux animaux des fourrages grossiers et secs durant tout l'hiver est contraire à la santé d'un animal: il lui faut une nourriture succulente afin que le travail de la digestion s'accomplisse parfaitement. Un cultivateur qui n'a pas de nourriture succulente à donner à ses vaches est exposé à avoir des maladies dans son troupeau.

En outre il faut que les repas soient distribués à des heures régulières. Chez un animal, la fin se fait sentir aux heures auxquelles il est accoutumé de recevoir la nourriture. Si la distribution est irrégulière, il se manifeste des troubles digestifs graves et conséquemment une perte constante d'énergie. Ces irrégularités amènent des maladies pour l'animal lesquels sont causés par un travail digestif trop grand car l'animal étant plus vorace, les aliments qu'il mange ne sont pas assez élaborés.

Enfin une bonne coutume à suivre pour la santé d'un animal, serait de lui donner un peu d'exercice durant l'hiver. En l'envoyant dehors, au grand air, on facilitera la digestion et la circulation du sang et de plus on assurera un meilleur fonctionnement aux organes de l'économie animale. Sans doute il ne faudrait pas choisir des journées froides ou de grosses tempêtes, mais profiter des jours ensoleillés et de chaleur. En suivant cette méthode les animaux auront plus de vigueur au printemps et souffriront point de maux de pattes.

On entend parler souvent que la tuberculose existe dans plusieurs troupeaux. Cette maladie fait beaucoup de victimes lorsqu'elle est implantée dans une région; c'est pourquoi on doit prendre les moyens pour prévenir cette terrible maladie. Le meilleur moyen, je crois, de constater la tuberculose chez un animal, c'est de lui faire subir l'épreuve à la tuberculine, mais ce réactif doit être bien appliqué pour être efficace.

Je résume ces quelques pensées en conseillant aux cultivateurs d'apporter plus de soin à leurs animaux afin de prévenir les pertes considérables. On voit trop d'étables mal aérées et mal éclairées. Les vaches elles-mêmes sont parfois dans un état pitoyable; elles ne sont pas équilibrées ni brossées de l'hiver et elles couchent sur des literes qui ne sont pas assez changées assez souvent.

Non pour que l'industrie laitière soit payante, le cultivateur pratique doit avoir une étable propre, hygiénique, et il doit de plus con-

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social: MONTREAL  
Capital Paye et Surplus \$3,000,000.00  
Actif total, au delà de \$36,000,000.00  
105 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard.

10—Vous pouvez déposer vos argentons toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argentons confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis \$1.00 un dollar sont acceptés au département d'épargne. Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage  
Succursale à Edmundston:  
F. H. Bourgoïn, gérant local.

P. H. LEVASSEUR EDGAR LEVASSEUR  
L. H. LEVASSEUR ENGR  
NEGOCIANTS EN GROS  
EPICERIES, FRUITS ET PROVISIONS  
RIVIERE DU LOUP STATION, QUE.

SIROP DE GOUDRON ET D'HUILE DE FOIE DE MORUE DE Mathieu CASSE LA TOUX  
Gros flacons.—En vente partout.  
CIE. J. L. MATHIEU, Prop., SHERBROOKE P. Q.  
Fabricant aussi les Poudres Névralgiques de Mathieu, le meilleur remède contre les maux de tête, la Névralgie et les Rhumes Fiévreux.

THOMAS GURRETTE, Secretary Treasurer.

### Town of Edmundston Election

Public Notice is hereby given that an election will be held for one alderman in ward number three and one alderman in ward number four in the town of Edmundston, to fill the vacancies occasioned by the resignations of one alderman in ward number three and one alderman in ward number four to be held on Tuesday the thirty-first day of August instant.

Nominations as required by law will be received by the undersigned up to six o'clock P. M. Friday the twenty seventh day of August instant.

The Poll for said election will be held at or near Mr. Sydney Laporte's premises on Hill Street, in the said town, and will be open at ten o'clock in the forenoon and remain open until four o'clock in the afternoon of the same day.

Dated at the Town of Edmundston the Seventeenth day of August A. D. 1920.

### Election Civique Ville d'Edmundston

Avis Public est par les présentes donné qu'une élection pour deux échivins pour remplir les places rendues vacantes dans les quartiers numéros trois et quatre par la résignation d'un échivain dans le quartier numéro trois et d'un échivain dans le quartier numéro quatre aura lieu le trente-un août A. D. mil neuf cent vingt.

Les nominations, tel que requis par la loi, seront reçues par le soussigné jusqu'à six heures P. M. vendredi le vingt-sept août A. D. 1920.

Le Poll pour la dite élection sera tenue dans ou près de la propriété de M. Sidney Laporte, située sur la rue "Hill" et sera ouverte à dix heures A. M. et restera ouverte jusqu'à quatre heures P. M. du même jour.

Daté à la ville d'Edmundston ce dix-septième jour d'août A. D. 1920.

THOMAS GURRETTE, Secrétaire-Trésorier.